

BNP PARIBAS SA
 SIRET : 66204244930607 NAF : 6419Z

RHG GAP CKA04A1

 CONVENTION COLLECTIVE DE LA BANQUE
 FORFAIT ANNUEL : 211 JOURS

AFFECTATION : 13136048 PF - ITGP OPS PERSONAL FINANCE

POSTE TYPE : TEAM LEADER

NIVEAU : K

DP N° 001

 YANNICK LE BRUCHEC
 APPARTEMENT B105
 24 RUE DE L'ARBRE SEC
 77300 FONTAINEBLEAU

SALAIRE MENSUEL DE REFERENCE A 100%	:	6 733,70 €
POURCENTAGE DE REMUNERATION	:	100,00 %
SALAIRE BRUT MENSUEL	:	6 733,70 €

NET PAYE EN EUROS	:	3 971,20 €
DATE DE PAIEMENT	:	28/11/2022
VIREMENT	:	20041 00001 63***** 12

REMUNERATIONS ET INDEMNITES	QUANTITE	VALEUR UNITAIRE	MONTANT	
SALAIRE MENSUEL			6 733,70	
INDEMNISATION DES FRAIS DE TT			20,00	
PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR			800,00	
REMBOURSEMENT TRANSPORT			34,47	
AVANTAGE EN NATURE TICKET RESTAURANT			4,76	
TOTAL			7 592,93	
COTISATIONS	BASE	TAUX SALARIAL	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
SANTE				
Sécurité Sociale-Mal. Matern. Inval. Décès	6 738,46			-876,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès T1	3 428,00	0,520	-17,83	-37,02
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès T2	3 310,46	0,850	-28,14	-34,10
Complémentaire Santé TA			-19,00	-27,70
Complémentaire Santé TB	3 305,70	0,750	-24,79	-16,53
Complémentaire Santé Options			-75,00	
Accident du travail-maladies professionnelles				-51,89
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	3 428,00	6,900	-236,53	-293,09
Sécurité Sociale déplafonnée	6 738,46	0,400	-26,95	-128,03
Complémentaire Tranche 1	3 428,00	4,150	-142,26	-213,22
Complémentaire Tranche 2	3 310,46	9,860	-326,40	-489,28
Supplémentaire TA	3 428,00			-44,56
Supplémentaire TB	3 310,46	0,300	-9,93	-33,10
FAMILLE				
	6 738,46			-353,77
ASSURANCE CHÔMAGE				
Chômage	6 738,46			-283,02
APEC	6 738,46	0,024	-1,62	-2,43
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	7 587,08	6,800	-515,92	
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	7 587,08	2,900	-220,03	
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				-1 018,12
TOTAL			-1 644,40	-3 901,86
RETENUES ET DIVERS	QUANTITE	VALEUR UNITAIRE	MONTANT	
TICKETS RESTAURANT	7,00		-30,80	
DEDUCTION AVANTGE EN NATURE TICKET RESTAURANT			-4,76	
REGLEMENT DIVERS			-1 200,00	
TOTAL			-1 235,56	

DP N° 001

YANNICK LE BRUCHEC

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			4 712,97
IMPOT SUR LE REVENU	BASE	TAUX	MONTANT
Prélèvement à la source personnalisé	6 233,32	11,900	-741,77

COMMENTAIRES : LA REMUNERATION VARIABLE N'EST PAS UN ELEMENT CONVENTIONNEL NI UN DROIT RECURRENT

BNP PARIBAS SA

DP N° 001

YANNICK LE BRUCHEC

CUMULS FISCAUX		
	NET FISCAL	PAS*
MOIS	6 233,32	741,77
ANNEE	66 374	5 538

* Prélèvement à la source

CUMULS EMPLOYEURS		
	TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR	ALLEGEMENT DE COTISATIONS
ANNEE	126 795,26	

CUMULS SOCIAUX					
	SOU MIS A COTISATIONS	PLAFOND SEC. SOCIALE	BASE RETRAITE T1	BASE RETRAITE T2	BASE RETRAITE T3
ANNEE	80 580,84	37 708,00	37 708,00	42 872,84	

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	83,28
--	-------

SUIVI DES CONGES
CONGES PAYES DU 02/11/2022 AU 04/11/2022
CONGES RTT DU 31/10/2022 AU 31/10/2022
Salaire maintenu pendant les jours de congés.

Nous vous recommandons de conserver ce bulletin de paie sans limitation de durée.

 Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr (rubrique cotisations sociales).